

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 15 FÉVRIER 2023**

2023-02-15-1

**1. OUVERTURE**

À l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques tenue le mercredi 15 février 2023 à 19 h, à la salle du Conseil de Trois-Pistoles située au 5, rue Notre-Dame Est, sont présents :

M. Gabriel Belzile	maire de Saint-Clément
M. Jean-Claude Malenfant	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
Mme Linda Gagnon	mairesse de Saint-Médard
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Philippe Guilbert	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux et préfet suppléant
M. Denis Marcoux	maire de Saint-Simon

Est absent :

M. Gilles Roussel	maire de Saint-Guy
-------------------	--------------------

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2023-02-15-2

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de M. Michel Colpron, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du Centre d'aide aux proches aidants (CAPAB)
4. Adoption du procès-verbal
  - 4.1 Séance régulière du Conseil du mercredi 25 janvier 2023
5. Administration générale
  - 5.1 Comptes du mois de décembre 2022
  - 5.2 Comptes du mois de janvier 2023
  - 5.3 Lieu de la vente pour non-paiement de taxes
  - 5.4 Adoption du rapport annuel du Fonds régions et ruralité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022
  - 5.5 Adoption de la reddition de compte du Fonds régions et ruralité, Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC
  - 5.6 Adoption des priorités d'intervention 2023
  - 5.7 Économie sociale
  - 5.8 Résolution concernant la position de la MRC des Basques sur la nouvelle proposition de la carte électorale proposée par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec
  - 5.9 Nomination de M. Denis Marcoux au Conseil d'administration du CLD des Basques
6. Aménagement, urbanisme et gestion du territoire public
  - 6.1 Mise à jour de la composition du comité multiressources
  - 6.2 Tournées des municipalités pour le patrimoine et l'EDC
  - 6.3 Dépôt du rapport d'expertise pour l'englacement de 2022 sur le chemin de la Grève-de-la-Pointe à Notre-Dame-des-Neiges
7. Correspondance
  - 7.1 ...
8. Divers
  - 8.1 Visite d'une SPA en Mauricie
  - 8.2 Questionnaire du ministère de la Famille sur les places en garderie
  - 8.3 Demande du comité organisateur des Jeux du Québec à Rimouski
  - 8.4 Lettre du ministère de l'Environnement concernant le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles
  - 8.5 Financement du bal des finissants 2023
  - 8.6 Réfection de la Route du Sault à Notre-Dame-des-Neiges
9. Prochaine séance du Comité administratif le mercredi 8 mars 2023 à 19 h à Trois-Pistoles et prochaine séance du Conseil le mercredi 22 mars 2023 à 19 h à Saint-Mathieu-de-Rioux

10. Période de questions
11. Levée de la séance

ADOPTÉE

2023-02-15-3                    3.    **PRÉSENTATION DU CENTRE D'AIDE AUX PROCHES AIDANTS (CAPAB)**

M. Michel Rioux et M. Guillaume Côté Philibert présentent le mandat, les objectifs et les besoins financiers du Centre d'aide aux proches aidants, de même que le Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026. Une résolution d'appui sera demandée à l'automne.

2023-02-15-4                    4.    **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2023-02-15-4.1                4.1    **Séance régulière du Conseil du mercredi 25 janvier 2023**

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,  
Il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC des Basques du 25 janvier 2023 soit adopté avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2023-02-15-5                    5.    **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2023-02-15-5.1                5.1    **Comptes du mois de décembre 2022**

Sur une proposition de M. Philippe Guilbert, il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques accepte les prélèvements de la MRC des Basques, soit les numéros 101214 et 101222 au montant de 3 359,90 \$, plus le chèque du TNO soit le numéro 3174 au montant de 289,68 \$, plus les prélèvements du TNO soit les numéros 101180 et 101219 au montant de 421,07 \$, plus les prélèvements du Fonds régions et ruralité soit les numéros 101211 et 101217 au montant de 640,52 \$, plus les prélèvements du Parc industriel soit les numéros 101215 et 101216 au montant de 64 842,95 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

ADOPTÉE

2023-02-15-5.2                5.2    **Comptes du mois de janvier 2023**

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas, il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques accepte les chèques de la MRC du mois de janvier 2023, soit les numéros 13816 à 13818 et 13825 à 13827 au montant de 18 326,15 \$, plus les prélèvements, soit les numéros 101200 à 101203, 101205, 101212, 101213, 101231 et 101232 au montant de 55 452,10 \$, plus l'assurance collective au montant de 6 785,09 \$, plus les dépôts-salaires du mois de janvier 2023 au montant de 77 336,49 \$, plus les cotisations au RREMQ au montant de 11 360,57 \$, plus les dépôts directs soit les numéros 502231 à 502234, 502236 et 502256 à 502269 au montant de 483 239,93 \$, plus le chèque du TNO soit le numéro 3176 au montant de 67,75 \$ plus les chèques du Fonds régions et ruralité soit les numéros 4825 à 4829 au montant de 18 200,00 \$, plus les prélèvements du Parc industriel soit les numéros 101220 et 101221 au montant de 96,88 \$, plus les chèques du Parc industriel soit les numéros 5222, 5223 et 5228 au montant de 217 502,76 \$.

Il est également unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques adopte les factures compressibles de la MRC des Basques du mois de janvier 2023 au montant de 171 050,49 \$, plus celle du Fonds régions et ruralité au montant de 34,50 \$, plus celles du Parc industriel au montant de 9 772,41 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

ADOPTÉE

2023-02-15-5.3                5.3    **Lieu de la vente pour non-paiement de taxes**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 1026 du Code municipal du Québec, le Conseil de la MRC des Basques doit déterminer le lieu où se tiendra la vente à l'enchère publique des immeubles mis en vente pour non-paiement de taxes.

Par conséquent  
Sur une proposition de M. Roger Martin,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques détermine que l'enchère publique des immeubles mis en vente pour non-paiement de taxes se tiendra dans l'édifice de la MRC situé au 400, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

2023-02-15-5.4

**5.4 Adoption du rapport annuel du Fonds régions et ruralité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente relative au Fonds régions et ruralité, Volet 2 a été signée entre la MRC des Basques et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en mars 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Basques doit adopter un rapport d'activités couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, conformément à l'article 14.1 de ladite entente;

Par conséquent,  
Sur une proposition de Mme Linda Gagnon,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte le rapport annuel du Fonds régions et ruralité – Volet 2, comme exigé dans l'Entente relative au Fonds régions et ruralité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

2023-02-15-5.5

**5.5 Adoption de la reddition de compte du Fonds régions et ruralité, Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente relative au Fonds régions et ruralité – Volet 2 a été signée entre la MRC des Basques et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en mars 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Basques doit produire et adopter annuellement une reddition de comptes, conformément à l'article 14.2 de ladite entente;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte la reddition de comptes comme exigé dans l'Entente relative au Fonds régions et ruralité – Volet 2 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

2023-02-15-5.6

**5.6 Adoption des priorités d'intervention 2023**

Sur une proposition de M. Michel Colpron,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte les priorités d'intervention 2023 suivantes :

1. Poursuivre le développement du Parc industriel régional éclaté et des motels industriels;
2. Soutenir le développement du motel industriel agricole, la mise en œuvre du PDZA, le projet crème glacée et les transferts d'entreprises agricoles;
3. Continuer les interventions permettant de développer le secteur acéricole;
4. Soutenir les projets de développement et de consolidation de l'industrie touristique;
5. Accompagner les entreprises dans les dossiers de vente en ligne et de présence en ligne;
6. Mettre en place un petit centre communautaire/salle multifonctionnelle;
7. Développer un relais routier à l'axe des routes 132 et 293 (2 projets majeurs accompagnés);
8. Accroître la création de richesse de la MRC des Basques;
9. Accompagner les entreprises en matière de ressources humaines, notamment par l'attractivité, l'immigration;

10. Développer le projet de Parc régional Inter-Nations et le projet de centre majeur de vélo de montagne;
11. Contribuer à la revitalisation des municipalités;
12. Compléter la couverture cellulaire et internet sur 100 % du territoire de la MRC des Basques.

ADOPTÉE

2023-02-15-5.7

**5.7 Économie sociale**

Le sujet est reporté à la prochaine séance du Comité administratif prévue le 8 mars 2023.

2023-02-15-5.8

**5.8 Résolution concernant la position de la MRC des Basques sur la nouvelle proposition de carte électorale proposée par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Basques a pris position formellement le 10 août dernier, lors d'une séance de son Comité administratif, contre la proposition de la Commission déposée à l'été 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Basques a préparé et présenté un mémoire à la Commission dans le cadre de sa tournée de consultation à l'automne 2022 et faisait valoir ses arguments afin de demander le maintien du statu quo pour la circonscription actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission a déposé son second rapport en janvier 2023 faisant mention des modalités d'un nouveau projet de délimitation;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications proposées maintiennent la disparition de la circonscription actuelle (Avignon- La Mitis- Matane-Matapédia);

**CONSIDÉRANT** aussi qu'elle propose d'enlever le nom de notre MRC Les Basques dans l'appellation de la nouvelle circonscription;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle proposition ne permet pas entièrement de répondre adéquatement aux préoccupations et enjeux soulevés dans le mémoire de la MRC des Basques;

**CONSIDÉRANT** la perte évidente de représentativité politique à la Chambre des Communes pour notre territoire ainsi que pour les régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition apporte des enjeux importants pour notre territoire relativement à l'éloignement des bureaux de députation;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau document apporte certains éléments de concordances avec les demandes de la MRC des Basques, soit la reconnaissance de l'entité MRC comme facteur de découpage;

En conséquence,

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,

Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques signifie son désaccord avec la nouvelle proposition, puisqu'elle présente toujours des enjeux importants pour l'avenir de notre territoire, notamment en termes de représentation politique et de proximité du gouvernement fédéral dans nos milieux et de notre population.

ADOPTÉE

2023-02-15-5.9

**5.9 Nomination de M. Denis Marcoux au Conseil d'administration du CLD des Basques**

Sur une proposition de M. Simon Lavoie,

Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques nomme M. Denis Marcoux en tant qu'administrateur au Conseil d'administration du CLD des Basques, en remplacement de M. Mario St-Louis.

ADOPTÉE

2023-02-15-6

6. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE PUBLIC**

2023-02-15-6.1

6.1 **Mise à jour de la composition du comité multiressources**

ATTENDU QUE la convention de gestion territoriale prévoit qu'un comité multiressources doit être maintenu en permanence pour la durée de la convention et doit être représentatif des intérêts liés à la préservation des milieux naturels, au développement et à l'utilisation du territoire d'application et de l'ensemble des ressources naturelles qu'il recèle;

ATTENDU QUE la MRC des Basques doit renouveler le mandat des membres de ce comité aux deux ans et combler les postes vacants au besoin;

Pour ces motifs,  
Sur une proposition de Michel Colpron,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques détermine ce qui suit :

Les membres votants du comité multiressources sont les suivants jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2023 :

Sièges	Représentativité	Personne nommée
1	Élu(e)	Jean-Claude Malenfant, maire de Saint-Jean-de-Dieu
2	Élu(e)	Michel Colpron, maire de Sainte-Rita
3	Travailleur(e) forestier en TPI	Alexandre Leclerc, travailleur forestier pour le Groupement forestier Grand Portage
4	Producteur(trice) acéricole en TPI	Langis Beaulieu, propriétaire de l'Érablière B.A.S., remplacé au besoin par Tomy Beaulieu
5	Représentant de l'industrie forestière	Vincent Proulx, directeur de la Scierie Saint-Fabien
6	Représentant(e) des activités récréatives et de l'environnement	Isabelle Blouin, promotrice du projet Thuya
7	Représentant(e) des activités récréatives et de l'environnement	Bertin Denis, préfet et promoteur du futur Parc Inter-Nations
8	Représentant(e) du développement économique (CLD)	Claude Dahl, directeur général du CLD des Basques
9	Représentant(e) de la formation et de la recherche	Nancy Couture, directrice générale du Centre de services scolaires du Fleuve-et-des-Lacs
10	Représentant(e) de la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk	Bruno Thériault, directeur de la Première Nation, remplacé au besoin par Pierre Escalet

ADOPTÉE

2023-02-15-6.2

6.2 **Tournées des municipalités pour le patrimoine et l'EDC**

Une formation sera donnée dans chacune des municipalités concernant les nouvelles obligations d'adopter un règlement de démolition et de constituer un comité de démolition d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2023.

De plus, une autre rencontre dans chacune des municipalités aura lieu pour amorcer une réflexion sur les besoins et les projets émergents qui touchent le patrimoine, les arts, la culture, et ce, afin de déposer une nouvelle proposition d'entente de développement culturel au ministère de la Culture et des Communications.

2023-02-15-6.3      **6.3 Dépôt du rapport d'expertise pour l'englacement de 2022 sur le chemin de la Grève-de-la-Pointe à Notre-Dame-des-Neiges**

Le rapport de la firme WST Canada inc. concernant l'englacement d'un ruisseau sur le chemin de la Grève-de-la-Pointe au cours de l'hiver 2021-2022 est déposé au Conseil de la MRC des Basques.

2023-02-15-7      **7. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

2023-02-15-8      **8. DIVERS**

2023-02-15-8.1      **8.1 Visite d'une SPA en Mauricie**

M. Bertin Denis transmettra les noms des intéressés à la responsable de la MRC de Kamouraska qui est en charge de l'organisation de cette visite.

2023-02-15-8.2      **8.2 Questionnaire du ministère de la Famille sur les places en garderie**

Le questionnaire pour la collecte de données qualitatives en vue de la consultation sur les besoins et priorités du comité consultatif régional en matière de places en garderies a été rempli avec les informations transmises par les municipalités et sera remis au ministère de la Famille. Ce qui donne un portrait de la réalité des services de garde sur le territoire.

2023-02-15-8.3      **8.3 Demande du comité organisateur des Jeux du Québec à Rimouski**

Le comité organisateur des Jeux du Québec à Rimouski demande à la MRC des Basques une contribution financière supplémentaire de 5 000 \$. Après discussion, le Conseil de la MRC des Basques n'est pas en faveur avec un octroi supplémentaire.

2023-02-15-8.4      **8.4 Lettre du ministère de l'Environnement concernant le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles**

Information concernant les subventions aux municipalités dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

2023-02-15-8.5      **8.5 Financement du bal des finissants 2023**

Le comité organisateur du bal des finissants 2023 fait appel aux municipalités afin de demander une contribution financière. On se questionne à savoir si le tout devrait être centralisé à la MRC. Après discussion, on convient que chaque municipalité donne un montant si désiré et qu'un montant soit pris à même le budget discrétionnaire du préfet de la MRC.

2023-02-15-8.6      **8.6 Réfection de la Route du Sault à Notre-Dame-des-Neiges**

Une subvention a été accordée par le gouvernement du Québec pour la réfection de la Route du Sault. Elle ne sera donc pas répertoriée dans le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

2023-02-15-9      **9. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF LE MERCREDI 8 MARS 2023 À 19 H À TROIS-PISTOLES ET PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL LE MERCREDI 22 MARS 2023 À 19 H À SAINT-MATHIEU-DE-RIOUX**

La prochaine séance du Comité administratif aura lieu le mercredi 8 mars 2023 à 19 h à Trois-Pistoles et la prochaine séance du Conseil aura lieu le mercredi 22 mars 2023 à 19 h à Saint-Mathieu-de-Rieux.

2023-02-15-10      **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2023-02-15-11

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Roger Martin de lever la séance à 20 h 50.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.